

## Chômage partiel et salaire

Par Tchck, le 08/02/2021 à 19:30

**Bonjour** 

Je voulais savoir que faire

momon employeur nous a mis au chômage partiel mais on a travaillé (chômage partiel 100%)

les bulletin de salaire avec 3 mois de retard ... après insistance

les salaire avec 8 à 13 jours de retard

Une mutuelle qui n'a pas connaissance de l'entreprise

après plusieurs geste de sympathie et de soutiens envers lui il n'y a aucun retour et beaucoup de malhonnêteté

quelle est la meilleure des solutions svp

## Par P.M., le 08/02/2021 à 20:31

Bonjour,

Si l'employeur vous a fait travailler pendant une période d'activité partielle (chômage partiel), vous pourriez alerter l'Inspection du Travail et/ou l'URSSAF...

Si l'employeur fourni les bulletins de paie en retard et que vos salaires ne sont pas versés régulièrement, vous pourriez envisager un recours devant le Conseil de Prud'Hommes, de m^me pour la complémentaire santé d'entreprise en prévenant l'employeur qu'il pourrait devoir vous indemniser des frais de santé non indemnisés...

Je vous conseillerais de vous rapprocher d'un défenseur syndical (liste disponible normalement sur le site de la DIRECCTE de la Région) ou d'un avocat spécialiste...